

Rapport d'évaluation

Plan de réussite

du Collège de Bois-de-Boulogne

Juin 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Note préliminaire

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Collège de Bois-de-Boulogne se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

Le plan de réussite du Collège de Bois-de-Boulogne devrait lui permettre d'atteindre les cibles proposées dans la mesure où le Collège approfondira ses analyses et complétera son plan par des moyens appropriés.

Première partie

**Évaluation du plan de réussite remis
au ministre de l'Éducation
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement
collégial
le 3 décembre 2001**

Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Collège de Bois-de-Boulogne¹ lors de sa réunion tenue le 3 décembre 2001. La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation et l'identification des obstacles; les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles adoptés par le Collège en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

1. Cet examen a porté sur la version du *Plan institutionnel de réussite* datée du mois de novembre 2000, sur le complément d'information *Cible institutionnelle de diplomation et cibles institutionnelles d'objectifs annuels de réussite et de persévérance* transmis en mai 2001 ainsi que sur la correspondance afférente.

L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation

Le Collège de Bois-de-Boulogne a présenté, dans son plan institutionnel de réussite, un état de la situation des programmes ciblés par le Ministre et offerts au Collège. La réussite en français a été examinée de même que les programmes *Techniques de l'informatique*, *Techniques administratives*, *Sciences humaines* et, plus particulièrement, le programme *Soins infirmiers* que le Collège identifie comme étant prioritaire. Il expose également dans son plan les mesures administratives déjà déployées ainsi que les stratégies d'intervention qui favorisent l'aide et la réussite des élèves.

Le Collège a identifié trois principaux obstacles à la réussite : la conciliation du travail et des études – étant donné l'importance du travail rémunéré –, les changements de programme et d'établissement de même que la composition allophone de son effectif étudiant. Il explique que certains étudiants suivent des cheminements différents selon les conditions particulières d'accessibilité au marché du travail. Ces pistes d'analyse concernant le cheminement des étudiants n'ont cependant pas été approfondies.

Le Collège a dégagé un portrait général des programmes d'études mais il ne peut fournir, dans le plan actuel, une analyse complète de la situation de chaque programme. Les obstacles identifiés représentent un premier bilan fait à partir de la lecture des données sur l'état de santé des programmes. Le Collège n'a pas cru bon de définir les caractéristiques socioéconomiques de sa clientèle ni les caractéristiques géographiques liées à son développement. L'examen plus poussé d'autres indicateurs liés au cheminement scolaire des étudiants permettrait de faire le lien avec les moyens exposés dans le plan de réussite. Le Collège entend d'ailleurs poursuivre l'analyse des données sur les programmes en examinant les choix d'orientation des étudiants, leur motivation et les caractéristiques socioéconomiques de sa clientèle.

Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles

Le plan institutionnel de réussite établit un lien avec la mission et les orientations éducatives du Collège. Les besoins des étudiants, la concertation entre les divers intervenants, l'analyse de la situation en fonction de l'efficacité des mesures

déployées et les ajustements apportés sont les principes sur lesquels s'appuie le Collège pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. L'état de santé des programmes joue un rôle primordial dans cette approche. Les données fournies à la lecture du système d'information sur les programmes d'études permettent au Collège de dégager des problématiques en vue d'améliorer la réussite dans les programmes.

Le Collège offre des mesures d'aide et de soutien à la réussite qui visent principalement les étudiants ayant des difficultés à l'arrivée et au cours de leur cheminement collégial. Des ateliers volontaires et des heures d'encadrement supplémentaires sont prévus pour certaines disciplines dont le français. Il étudie la possibilité d'offrir des cours de « pré-mise à niveau » en plus de regrouper ses étudiants des secteurs techniques pour les activités d'apprentissage du premier cours en français. Le Collège prévoit intervenir auprès des élèves du programme *Soins infirmiers* pour les sensibiliser à l'influence du temps consacré au travail sur les résultats scolaires et il envisage également de réaliser des entrevues auprès de ces mêmes étudiants pour mieux évaluer leur motivation. Des mesures telles que les conférences sur les carrières scientifiques et les rencontres avec des diplômés encouragent la réussite des cours et la diplomation.

Ces mesures répondent aux obstacles soulevés concernant la réussite des cours en français et dans le programme *Soins infirmiers*. La Commission a toutefois constaté que des mesures supplémentaires pertinentes sont énumérées pour permettre l'atteinte des cibles fixées. Le Collège entend porter une attention particulière à la pédagogie de la première session en encourageant le perfectionnement des enseignants et en utilisant judicieusement les sessions d'accueil et d'intégration pour encadrer les élèves qui connaissent certaines difficultés à l'inscription dans un programme d'études collégiales. Un incitatif à la réussite est également envisagé pour régulariser le parcours scolaire des élèves en soins infirmiers.

Le Collège a élaboré une série de mesures administratives qui incitent à la prise en charge institutionnelle du plan de réussite. Les stratégies d'intervention pour améliorer les taux de réussite et de diplomation s'intègrent aux mécanismes d'évaluation des programmes d'études. Le Collège vise le contrôle de la qualité des services d'aide et de soutien à la réussite. Cela le conduira, entre autres, à apprécier l'efficacité du soutien virtuel à l'apprentissage, offert depuis peu au Collège, des centres d'aide, de l'utilisation des ressources matérielles, du

dépistage des étudiants en difficulté et des interventions menées par les enseignants.

Les modalités de mise en œuvre

Le Collège expose la démarche qu'il entend suivre pour réaliser les objectifs qu'il s'est fixés dans le plan institutionnel de réussite. Il se propose de mettre sur pied des groupes de travail auxquels participent les étudiants. Un comité d'aide à la réussite est chargé de coordonner les activités reliées au plan de réussite, d'opérer la synthèse des rapports présentés par les groupes de travail et de la communiquer à la direction des études, à la commission des études ainsi qu'au conseil d'administration.

L'approche participative adoptée par le Collège favorise la concertation des enseignants et des étudiants. Cependant, la participation des enseignants n'est pas claire dans la mise en œuvre du plan comme dans les responsabilités qui leur incombent quant aux mesures institutionnelles. Ainsi, leur présence n'est pas prévue au comité d'aide à la réussite. Les liens entre les services d'aide et les services de consultations professionnelles ne sont pas explicites. Il faut toutefois mentionner que ces intervenants sont représentés au comité d'aide à la réussite. Il s'agit là d'une responsabilité importante dans la structure opérationnelle du plan.

Le plan institutionnel de la réussite ne fait pas mention des tâches et responsabilités respectives des groupes de travail sur la réussite prévus pour chacun des programmes et du comité d'aide à la réussite. Le calendrier de mise en œuvre prévoit cependant la définition du mandat du comité d'aide à la réussite.

Dans son plan de suivi, le Collège vise concrètement l'évaluation et l'ajustement des services d'aide et de soutien qu'il offre aux étudiants. Il veut implanter un dispositif de contrôle de la qualité de ces mesures et comprend la mise en œuvre du plan de réussite comme un objectif à long terme. Une première évaluation des mesures déjà en place pour le programme *Sciences humaines* est d'ailleurs prévue pour 2002.

Conclusion

Le plan institutionnel de la réussite du Collège de Bois-de-Boulogne identifie quelques obstacles communs à l'ensemble de sa clientèle et avance quelques hypothèses concernant surtout les programmes *Soins infirmiers* et *Techniques de l'informatique*. Le Collège entend poursuivre ses analyses, en particulier dans le cadre de chacun des programmes. Une description plus fouillée des caractéristiques particulières du Collège et de sa clientèle compléterait l'analyse.

Le plan institutionnel de la réussite est directement relié au travail à réaliser pour bien comprendre la situation de la réussite dans chacun des programmes. L'identification des problématiques est en cours de réalisation et les analyses présentées dans le plan représentent un premier bilan de la situation. L'évaluation des moyens déjà en place constitue la prochaine étape de réalisation des mesures organisationnelles présentées dans le plan. Le Collège a déterminé des objectifs à atteindre et évoque des moyens à développer pour atteindre ces objectifs, mais beaucoup reste à faire avant qu'on puisse affirmer qu'il s'agit d'un ensemble de mesures fermes susceptibles de contrer les obstacles identifiés.

La prise en charge institutionnelle du plan est bien établie. Les tâches de coordination, les groupes de travail, les mesures retenues, un calendrier des opérations et un plan de suivi ayant comme but ultime l'évaluation et le contrôle de l'efficacité des mesures sont présentés dans le plan de réussite. La Commission estime cependant que les responsabilités des enseignants pourraient être précisées dans le plan institutionnel de réussite.

Le plan de réussite du Collège de Bois-de-Boulogne n'est pas encore suffisamment développé pour que la Commission puisse porter un jugement sur son efficacité potentielle. Il faudra attendre les résultats des travaux en cours à l'échelle du Collège et dans les départements.

Deuxième partie

Addenda et jugement final

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement
collégial
le 19 juin 2002**

Addenda

Lors de sa réunion du 19 juin 2002, la Commission a pris connaissance d'informations complémentaires² transmises par le Collège de Bois-de-Boulogne. Le Collège a identifié clairement les responsables des mesures et des moyens proposés dans le plan. Certaines mesures jugées moins pertinentes par le Collège ont été annulées. D'autres, qui demandent une répartition des tâches particulière ou une planification plus élaborée, ont été révisées – par exemple, les mesures qui nécessitent un soutien informatique supplémentaire ou celles qui requièrent un plus grand nombre d'élèves tuteurs. Le Collège poursuit le développement des mesures qu'il a proposées dans le plan et il envisage de compléter sa banque de données locale sur la réussite des élèves en juin 2003.

Toutefois, un travail de réflexion sur les facteurs de réussite et d'adaptation aux particularités de chaque programme reste à faire. Le Collège devrait aussi procéder à un examen plus poussé d'indicateurs liés au cheminement scolaire des étudiants. Ces travaux devraient lui permettre d'élargir l'éventail des mesures d'aide à la réussite.

Jugement final

Le plan de réussite du Collège de Bois-de-Boulogne devrait lui permettre d'atteindre les cibles proposées dans la mesure où le Collège approfondira ses analyses et complétera son plan par des moyens appropriés.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Chantal Bouchard, agente de recherche

2. Rapport de suivi du plan institutionnel de réussite (novembre 2001). Bilan de mise en œuvre des moyens retenus. Calendrier de mise en œuvre des moyens.